

# Transcription assistée par IA des aides régionales en langage simplifié

Utilisation de l'IA pour simplifier l'information grand public sur les aides régionales, en libérant les agents pour des tâches à valeur ajoutée

## Objectifs

Améliorer la lisibilité des aides régionales pour les usagers, réduire les délais de production des fiches pour les agents, et leur permettre de se consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée

## Solution

Utilisation de l'IA générative pour automatiser la transcription des aides régionales en langage simplifié, avec un prompt rigoureux et constamment amélioré

Région Hauts-de-France

TABARY David, david.tabary@gmail.com



## Problème initial

Langage administratif complexe, tâche chronophage pour les agents, et difficulté à répondre au volume d'aides proposées



## Résultats

- Gain d'efficacité x30
- Production de 28 fiches en quelques semaines contre 24 fiches en 2 ans
- Libération de temps pour les agents pour se consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée

**Durée : 30 jours**

**AVANT : Un processus lourd et chronophage**

- Analyse Préparatoire**  
Lecture approfondie des dispositifs pour identifier toutes les composantes avant l'atelier.
- Premier atelier**  
1h30 à 2h à Lille ou Amiens avec 2 référents formés au FALC et la direction
- Ébauche & Identification**  
Premier jet de transcription, avec identification des termes complexes nécessitant des définitions.
- 2e Atelier (souvent nécessaire)**  
Organisation d'une deuxième session pour les dispositifs particulièrement complexes.
- Sélection des Pictogrammes**  
Proposition de pictogrammes adaptés pour enrichir la clarté visuelle de la fiche.
- Validation Interne**  
Échanges pour une version consensuelle respectant les critères FALC (mise en forme, définitions).
- Approbation Managériale**  
Soumission du document final pour validation par le manager de la direction concernée.
- Validation finale**  
Échanges multiples avant consensus et approbation managériale

**Durée : 1 jour**

**APRÈS : Processus optimisé par l'IA**

- Prompt anti-hallucinations**  
La DSPO utilise Claude IA pour simplifier automatiquement les aides régionales
- Traitement par lots**  
Envoi de 4 à 5 aides transcrites simultanément
- Réunion express**  
2h maximum pour traiter l'ensemble du lot et corriger les approximations
- Validation rapide**  
Soumission directe au manager pour approbation

### Toutes les aides

#### Aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de cinéma de proximité de la Région Hauts-de-France MCIN

#### Objectifs(s)

L'accompagnement de l'emploi de médiateurs culturels dans les salles de proximité vise à :

- Aider les salles à conquérir de nouveaux publics, notamment les publics jeunes par une politique de partenariats, d'animation et de communication active et diversifiée.
- Soutenir l'accroissement de la fréquentation des salles et ainsi développer l'activité économique de celles-ci.
- Développer et accompagner des actions d'éducation à l'image au sein des salles de cinéma, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.
- Qualifier des pratiques de communication des salles (relation aux médias, traditions, création d'une communauté, développement de la communication orale et interactive - réseaux sociaux, applications etc.).
- Accompagner les initiatives innovantes proposées par les salles, pour la conquête des nouveaux publics, dans une approche participative.
- Favoriser les passerelles entre les différentes actions déployées sur les territoires et accompagnées par la Région (services chèques dans les locaux, dispositif PEP, Lyceens et Apprentis au Cinéma, accompagnement de la diffusion de la production régionale, festivals...)

#### Bénéficiaires

- Un établissement cinématographique de la Région Hauts-de-France de statut public ou privé de 1 à 4 écrans (les demandes portées par un regroupement de salles seront favorisées).
- Une association ou fédération domiciliée en Hauts-de-France développant une activité de circuit de cinéma itinérant.
- Un groupement d'employeur ou association support dans le cas de postes mutualisés.

Sont exclus du dispositif, les établissements appartenant à un circuit de plus de 50 salles.

#### Pré-requis(s)

Les emplois de médiateurs des salles de cinéma de proximité qui ont la charge de déployer des actions de médiation culturelle touchent plus particulièrement le jeune public par des actions d'éducation à l'image et développent la citoyenneté. Ces médiateurs soutiennent l'animation dans les cinémas, mènent des actions de communication et travaillent à accroître la fréquentation.

Avec un rôle affirmé d'animateur culturel, les médiateurs doivent développer leurs actions dans un cadre partenarial, en lien étroit avec les dynamiques territoriales existantes et avec les actions de réseau menées au niveau régional, national voir international, le cas échéant.

#### Aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de cinéma de proximité de la Région Hauts-de-France

Sigle : MCIN

Date de mise à jour : 03/11/2025

#### À quoi sert cette aide ?

Cette aide permet aux salles de cinéma de proximité d'employer des médiateurs culturels pour :

- Attirer de nouveaux publics, surtout les jeunes
- Augmenter le nombre de visiteurs dans les salles
- Organiser des activités d'éducation à l'image
- Améliorer la communication des salles
- Créer des projets innovants pour conquérir de nouveaux publics
- Faire le lien avec d'autres actions culturelles du territoire

#### À quoi donne droit cette aide ?

Vous recevez une subvention qui couvre :

- 75% du salaire du médiateur (jusqu'à 25 000 € maximum)
- Les frais liés à son travail (jusqu'à 5 000 €, ou 10 000 € si le poste est partagé entre plusieurs salles)

Le montant total ne dépasse pas 30 000 € par an (35 000 € pour un poste partagé).

À partir de la deuxième année, l'aide diminue de 10% chaque année.

Si le médiateur travaille à temps partiel, l'aide est réduite en proportion

#### Qui peut en bénéficier ?

- Les cinémas de la Région Hauts-de-France (publics ou privés) qui ont entre 1 et 4 écrans
- Les associations ou fédérations de la région qui gèrent des circuits de cinéma itinérant
- Les groupements d'employeurs qui partagent un médiateur entre plusieurs salles
- Les cinémas qui appartiennent à un groupe de plus de 50 salles ne peuvent pas recevoir cette aide.